

Affichage : le 15/04/2024

**COMMISSION JURIDIQUE COMMISSION JEUNES
RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 12/04/2023**

Présents : MM C.FOURNIER, P.LAVIGNON, P.LEMAITRE, A.SERGENT

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 20/03/2024

Coupe Olympiades U13

27940102 BONNINGUES LES ARDRES/BLENDECQUES. Forfait de Blendecques. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES 3 – BLENDECQUES 0 par forfait. Amende 30€ à Blendecques.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER